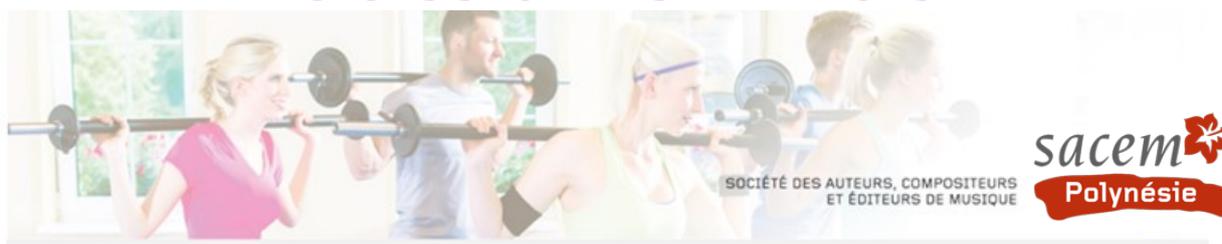


# REGLES GENERALES D'AUTORISATION ET DE TARIFICATION

## CLUBS SPORTIFS AMATEURS



### DETERMINATION DU FORFAIT

Les clubs objet des présentes règles relèvent d'un forfait annuel par saison, dont le montant diffère selon leur taille, par référence au nombre d'adhérents.

Clubs de moins de 80 adhérents		Clubs de 80 à 160 adhérents		Clubs de plus de 160 adhérents	
TG	TR	TG	TR	TG	TR
11 440	9 150	28 080	22 465	56 160	44 930

### REDUCTIONS

#### Protocolaire

Les clubs ou comités affiliés à une fédération signataire d'un protocole d'accord pourront prétendre à une réduction tarifaire du niveau de celle prévue à l'accord.